

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 15 NOVEMBRE 2021

=====

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 18 octobre 2021.

Etait en retard : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA (Mme VAIRON étant arrivée à 14h06 avant le vote de la délibération N°2).

Etaients présents : MM. ROBERT et HANON, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. MAZURE, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mme MAZEREUW, MM. CUGIER, DAUBRESSE et REAL, Mme MASSET, M. OUDJANI, Mmes GLEMBA, NION et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET et BERNA.

Etaients excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme CHOCHOI ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme BRAET, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme GLEMBA, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL ayant donné pouvoir à M. BERNA, Mme VINCENT n'a pas donné pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur DAUBRESSE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.